



invest-export.brussels 



Mise à jour : Novembre 2015

# République Démocratique du Congo

Secteurs prometteurs  
Approche du marché  
Recommandations

Attaché économique et commercial  
**Jérôme ROUX**

Contacts:

[beltrade@vodanet.cd](mailto:beltrade@vodanet.cd)

[kinshasa@brusselsinvestexport.com](mailto:kinshasa@brusselsinvestexport.com)

<http://www.beltrade-congo.be>

00 243 81 504 82 71



# Secteurs prometteurs

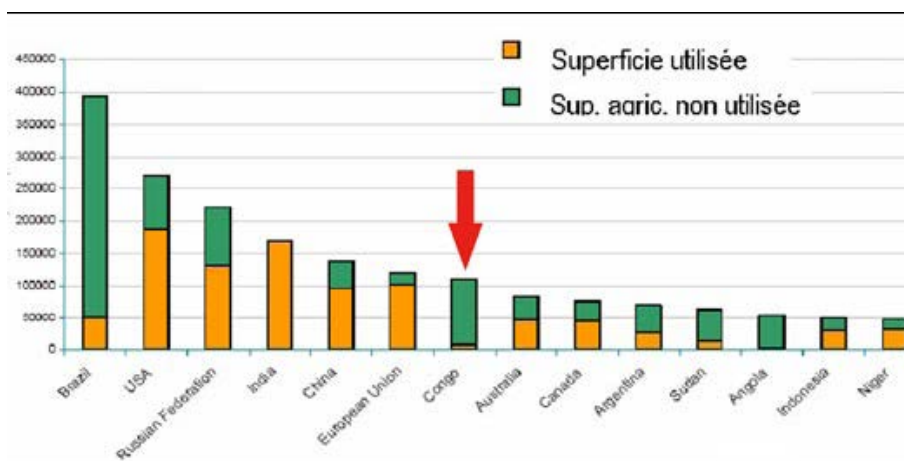
Pour plus d'informations sur l'actualité des secteurs de production en RDC, veuillez consulter la rubrique du même nom du Beltrade info, disponible sur le site Internet [www.beltrade-congo.com](http://www.beltrade-congo.com)

## L'Agriculture

### a) Le potentiel

#### UN POTENTIEL AGRICOLE TRES PROMETTEUR

La République Démocratique du Congo possède un potentiel agronomique exceptionnel et une superficie de terres agricoles inégalée en Afrique puisque seuls 5 % de ses 80 millions d'hectares de terres arables sont utilisés. L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (Ifpri) estime que la RDC a le potentiel pour produire de quoi nourrir 3 milliards d'individus. Le groupe d'investissement canadien Feronia parie pour sa part sur l'avènement d'un « nouveau Brésil », ce que confirme le graphique ci-dessous, qui montre que potentiellement, la République Démocratique du Congo est le deuxième pays au monde après le Brésil en termes de superficie de terres cultivables.



Malgré un potentiel exceptionnel, la RD Congo n'arrive pas à nourrir ses quelque 70 millions d'habitants. Grâce à l'ouverture de routes et de pistes agricoles, la production vivrière (manioc, maïs, haricot, pomme de terre, banane plantain, riz) augmente.

Mais elle nourrit surtout ceux qui la cultivent. Leurs techniques sont rudimentaires, la superficie des exploitations ne dépasse pas un hectare et les rendements sont très limités. En complément, le pays doit faire appel à des importations alimentaires, dont le coût s'est élevé à **1,5 milliards en 2014**. Autour des grands centres urbains, comme Kinshasa, Lubumbashi et les cités minières du Katanga, des fermiers privés cultivent du maïs et des légumes et élèvent quelques bêtes, (volailles, caprins et porcs). Les grands élevages **bovins** sont situés dans le Katanga, le Bas-Congo, le Bandundu et le Nord Kivu. Très touchés par les conflits armés, les ranchs implantés dans le district Tanganyika et à Kamina ne sont plus aussi productifs que par le passé. La production de viande ne représente que 5,5 % des besoins du pays, estimés à plus de 1,5 million de tonnes par an.

Dans la majorité des villages, on trouve un petit cheptel de **caprins** (4 millions de têtes), d'**ovins**, de **porcs** (967 000) et de **volailles** (20 millions). Autour des grandes villes se sont développées des unités avicoles qui produisent des poulets et des œufs.

L'accent est mis sur les partenariats public-privé :

Appui à la création et au développement de fermes privées autour des villes et de petites exploitations familiales dans les campagnes pour accroître le cheptel à cycle court (volaille, ovins, caprins et porcins) ;

Facilités à l'importation du bétail de reproduction pour repeupler les ranchs bovins.

L'exploitation mécanisées, de 200 ha à 500 ha, sont localisées dans le Katanga ou le Bas-Congo. L'agriculture représente 40% du PIB congolais.

Inscrite au rang des priorités, la relance des **activités agropastorales**, qui emploient les trois quarts de la population active, est l'un des principaux leviers pour résoudre les problèmes d'emploi et de pauvreté. Un Congolais sur deux est au chômage et plus de 85% de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec moins de 1,25 dollar par jour. La production agricole a augmenté suite à la production de 20 000 tonnes de maïs pour la saison A au **parc agro-industriel de Bukangalongo** et aux projets réalisés par le Gouvernement dans la relance de ce secteur à travers des campagnes agricoles tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays.

Dans ce secteur, pour la première fois depuis plus de vingt ans, une **campagne agricole** a en effet été lancée, le 27 juillet 2012 à Kinshasa.

Le plan national d'investissement agricole (PNIA) prévoit le déploiement progressif de 22 parcs agro-industriels (PAI) aménagés sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares à

travers le pays. Chaque PAI regroupe sur un même site l'ensemble de la chaîne de valeur (production, transformation, stockage, emballage, vente et transport) en respectant les standards internationaux.

Inauguré en juillet 2014, le premier PAI (Parcs Agro-Industriels) est installé à Bukanga-Lonzo, dans le district de Kwango (province du Bandundu), sur 80000 hectares. Il fait l'objet d'un financement de **100 millions de dollars** de la Banque mondiale, qui a confirmé sa disponibilité pour appuyer les autres parcs en préparation. Le gouvernement a injecté 85 millions de dollars. La gestion du parc est confiée au consortium **sud-africain Africom**. Dans une première phase, 50000 ha seront mis en cultures d'ici à 2020, par tranches de 10000 ha chaque année. Les premiers 5000 ha devraient produire 25000 tonnes de maïs dès 2015. La seconde phase vise la production de protéines (poisson, poulet, œufs, porc) et de légumes. Transportées par le fleuve, les productions seront vendues en gros au marché international de Kinshasa, qui sera construit au nord de la capitale, située à 240 km de Bukanga-Lonzo. Le prochain PAI, centré sur les cultures vivrières, sera aménagé dans la **plaine de la Ruzizi**, entre Kalemie et Uvira (est du pays). Celui du Nord-Kivu abritera des cultures industrielles (hévée, cacao, café) et vivrières. Dans l'Équateur, les PAI (Bumba, Businga) seront axés sur le palmier à huile, le café, le cacao, l'hévée et la riziculture.

Le gouvernement doit harmoniser la prochaine campagne avec les grandes lignes de sa politique agricole et avec la nouvelle **loi sur l'agriculture promulguée le 24 décembre 2011** et dont les textes d'application sont en cours d'élaboration, sous la houlette d'une commission ad hoc. Parmi les principales préoccupations, le financement du monde rural, qui ne parvient pas à obtenir de crédits auprès des banques locales. Il y a également l'article 16, qui exige que l'acquisition des terres agricoles soit réservée aux seuls Congolais, personnes physiques et/ou morales, et dans ce dernier cas, les parts sociales doivent être majoritairement détenues par l'Etat congolais et/ou par les nationaux. L'article 82 sur les effets rétroactifs ou non de cette loi pose aussi problème.

La RD Congo importe chaque année plus de 150 000 t de poissons pour une consommation de 240 000 t et un potentiel halieutique évalué à 700 7 000 t. La production est répartie pour 63% dans les grands lacs (Albert, Edouard, Kivu, Tanganyika, Moero, etc.), 28% dans le réseau fluvial, 8% dans lacs de dépression et de retenue et 1% dans les eaux maritimes. De la pêche à la transformation, la filière est principalement artisanale.

La production de sucre, d'alcool médicinal et du rhum est assurée par la Compagnie sucrière Kwilu-Ngongo, dans le Bas-Congo, et celle d'huile de palme raffinée, de margarines, de savons et des cosmétiques par Marsavco et Palmco notamment. La production d'**huile de palme** (7 200 tonnes en 2012) est assurée par une poignée de

sociétés agro-industrielles, dont les Plantations et huileries du Congo, reprises à Unilever par Feronia, les unités du groupe ElwynBlattner, celles du groupe Brabanta ou encore les plantations Miluna, du groupe Nocafex. La fabrication de farine provient de quelques minoteries, comme les établissements Mukalay et African Milling au Katanga (maïs) et Midema dans le Bas-Congo (162413 tonnes de farine de blé en 2013). Dans la filière coton ne subsiste que la Société textile de Kisangani (Sotexki). Quelques unités semi-industrielles et artisanales produisent des jus de fruits et du savon. La fourniture d'engrais est assurée par Triomf DRC installée à Boma (Bas-Congo).

## **b) L'expertise belge**

L'expertise belge en matière agronomique et élevage, est reconnue en RDC, de même la compétence d'opérateurs comme :

- La sucrière de KwiluNgongo, 90 000 tonnes de sucre ; 4 millions d'euros d'investissements chaque année.
- Les élevages Sebo du Groupe Orgaman( plus de 60 000 têtes de bétail)
- La pastorale du Haut Lomami (17 000 têtes de bétail)
- La GRELCA, Forrest – Vastapane (33 000 têtes de bétail)

**c) Les sous-secteurs** qui offrent un potentiel intéressant sont:

- Les **équipements et matériels agricoles**, unités de transformation de fruits, laiterie et produits laitiers, unités de brasserie adaptées au pays en développement, emballages et conditionnement,
- **Filière viande** : produits vétérinaires, génétique animale, transformation de la viande (boucherie, charcuterie) ;
- **Filière poisson** : le potentiel halieutique de la RDC est de 700.000 tonnes alors que seulement 100.000 tonnes de poissons sont exploitées aujourd'hui;
- **Filière végétale** (culture vivrière et culture pérenne) : filière maïs, riz, manioc (le manioc est potentiellement la première agro-industrie), banane (plantain et banane dessert), pomme de terre, fruits et légumes, culture maraîchères, café (le café représentait 200 millions de dollars de recettes à l'export), cacao (le cacao marchand à l'export pourrait représenter 200.000 T/an dans 10 ans).
- Les **biocarburants** sont une filière de l'avenir.

Les opportunités d'affaires dans le secteur de la l'agriculture, pêche et élevage se présentent sous forme de partenariats et échanges de technologie, parfois aussi d'échange de machines à condition qu'elles soient accompagnées par de l'assistance et de la formation.

#### **d) Profil des partenaires en RDC**

- Pour l'élevage, il s'agit souvent de grosses sociétés souvent de nationalité belge implantées au Congo depuis plusieurs années mais qui cherchent des nouveaux partenaires extérieurs pour se moderniser.
- Les PME congolaises, ONG ou congrégations religieuses souvent regroupées au sein des coopératives.
- Les firmes multinationales non directement liées au secteur agricole mais qui disposent de budget pour développer le secteur agricole. C'est le cas par exemple du secteur minier, tenu par le code minier à consacrer une partie de ses bénéfices à l'agriculture.

### **Les Bâtiments et travaux publics**

#### **a) Le potentiel**

#### **UN MARCHÉ EN PLEIN BOUM**

On estime à 12 millions le déficit en logements récents en RDC. Si rien n'est fait, l'insuffisance du nombre de logements décents et de bureaux, déjà importante, risque de se creuser avec la montée en puissance des activités économiques et l'accroissement de la population urbaine. Le pays compte 30 millions de citoyens en 2015 alors qu'il en comptait 16,7 millions en 2000.

Depuis le milieu des années 2000, on assiste à une accélération des projets immobiliers en milieu urbain, notamment dans les provinces du Katanga, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et à Kinshasa. Ils portent sur la construction d'immeubles d'habitation et de bureaux, de villas, de complexes hôteliers ou encore de centres commerciaux et de conférences. La tendance est à la création de nouveaux quartiers en périphérie des agglomérations. Des immeubles de standing voient le jour dans les grandes villes. Le pays présente aussi un manque criant d'immeubles de bureaux. La demande étant énorme, l'offre privée rattrape le déficit plutôt qu'elle ne répond à la demande à venir.

L'augmentation de l'offre en logements décents s'appuie sur deux types d'actions.

- L'une vise à réhabiliter, moderniser et rentabiliser le patrimoine immobilier du domaine privé de l'Etat, suite à son inventaire.
- L'autre porte sur la construction de quelque 30 000 logements sociaux d'ici à 2016.

Les initiatives privées et les partenariats public-privé sont encouragés.

Outre un plan d'aménagement général du territoire, des plans particuliers d'aménagement de chaque province et des grandes villes du pays sont à l'étude.

La RDC est en pleine reconstruction avec un taux de croissance de 7% en moyenne depuis 2003. Tout est à reconstruire : infrastructures de communication (routes, chemins de fer, ports, aéroports, voies fluviales), infrastructures énergétiques et de production d'eau, hôpitaux, écoles, hôtels et logement sociaux.

La construction et les infrastructures figurent en première priorité du gouvernement. De nombreux travaux sont financés par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Banque Africaine de développement, Union européenne et Coopérations bilatérales).

Certaines firmes multinationales dans des secteurs connexes à la construction (par exemple dans le secteur des mines, des grandes plantations, du pétrole ou du bois) investissent en RDC et ont besoin de sous traitants pour une série de travaux de construction : logement pour les travailleurs, nouvelles usines à construire, nouvelles routes à faire, aménagement des ports et des aéroports ...

Il existe une grande pénurie de matériaux de construction au Congo surtout pour ce qui concerne le ciment . La demande annuelle de ciment est estimée à 3,5 millions de tonnes. Or la production des 4 cimenteries qui produisent encore actuellement au Congo est de 500 mille tonnes. Sur ces 500 mille tonnes, 400 mille sont produites par une seule cimenterie (la CILU). C'est dire que les besoins en ciment sont énormes.

En 2011, le conglomérat congolais Forrest a noué un partenariat avec le fabricant allemand de matériaux de construction HeidelbergCement dans le but de développer ensemble l'activité cimentière en RDC et de conforter dans le long terme la position de leadership sur l'ensemble du marché congolais. L'Accord liant GFI à HeidelbergCement concerne les cimenteries dont GFI est actionnaire, en l'occurrence la cimenterie de Lukala (CILU), Interlacs (IL) et Cimenkat.

De nombreux projets de construction d'hôtels et de centres d'affaires sont en exécution.

Le 16 mai 2011, lors d'une invitation d'acheteurs congolais organisée en mai 2011, le Comité professionnel des entreprises du secteur de la construction (COPEC – BTP) installé au sein de la Fédération des entreprises congolaises et la Confédération belge de la construction ont signé un accord de collaboration comprenant deux volets : la formation professionnelle et sur la normalisation. (Voir *Beltrade Info* N°26).

La RDC connaît une forte demande dans le secteur des grands travaux. Cette dynamique fait suite à la politique nationale de reconstruction des infrastructures de base. Un

nouveau Code de marchés publics régit la passation des marchés publics afin de garantir des procédures objectives vis-à-vis des soumissionnaires.

#### **b) Image des sociétés belges du secteur**

Au Congo, les sociétés belges ont une image de sérieux et de qualité. Les sociétés locales ont besoin de partenaires extérieurs en termes de technologie et d'équipements. La Belgique a l'avantage de mieux connaître le Congo que les autres pays étant donné les liens historiques existant entre la Belgique et le Congo. Le département géologique du Musée de Tervuren et quelques universités belges détiennent des archives très intéressantes concernant l'identification des sites de matériaux de construction au Congo. Enfin de nombreux cadres congolais du secteur ont étudié en Belgique.

#### **c) Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont:**

- **Les bureaux d'études et d'architectes** : normalisation, contrôle de travaux, établissement des cahiers de charges, construction de ponts, d'ouvrage d'art, de murs de quai, de tunnel, de construction de maisons ou d'immeubles en hauteur;
- **Les sociétés de gestion immobilière** de sécurité du bâtiment et de domotique ;
- **Les matériaux de construction** et notamment l'utilisation des matériaux de construction locaux dans la construction : briqueterie, maisons en terre, maisons en bois ;
- **Les carrières** : concassés et granulats, agrégats (chaux), sables, équipements pour les carrières, équipements de génie civil ;
- **L'automatisation** notamment pour la gestion des cimenteries,
- **La formation** dans les métiers de la construction : maçons, plombiers, carreleurs, menuisiers;
- **L'industrie du verre.**
- **Sociétés de location-vente de matériel de génie civil**

Les opportunités d'affaires dans le secteur de la construction et des infrastructures se présentent sous la forme de partenariats et d'échanges de technologie, parfois aussi d'échange de machines à condition qu'elles soient accompagnées par de l'assistance et de la formation.



#### **d) Profil des partenaires en RDC**

- Il s'agit souvent de grosses firmes multinationales qui cherchent des partenaires locaux ou étrangers pour sous-traiter certains de leurs travaux de construction.
- Les PME congolaises, ONG ou congrégations religieuses en quête de partenariat notamment pour répondre aux appels d'offres de différents bailleurs de fonds locaux ou étrangers.

### **L'énergie**

#### **a) Le potentiel**

#### **LA MOITIE DE LA PUISSANCE DISPONIBLE**

La RDC est dotée de ressources hydroélectriques évaluées à 100 000 MW, soit plus du tiers du potentiel africain mais malheureusement le taux d'accès de la population à l'électricité n'est que de 9%, avec de fortes disparités entre les milieux urbains (35%) et ruraux (1%). Les provinces les mieux équipées sont celles du Bas-Congo, de Kinshasa, du Katanga et de la province orientale.

Après des années de mauvaise gestion et de manque d'investissement, les centrales électriques existantes en RDC sont dans un état critique. La puissance disponible n'était que de 1250 mégawatts en 2012, alors que la demande s'affichait à 2600 MW. Compte tenu de la croissance de la population et de la montée en puissance des activités, la demande atteindra 3 100 MW en 2015 et 5 100 MW en 2020, dont 2 300 MW pour les activités minières.

La politique énergétique vise à restructurer le secteur (réforme de la Snel et nouvelle loi sur la libéralisation de l'énergie) et à augmenter l'offre en énergie. Le gouvernement a fixé l'objectif de doubler la desserte en électricité entre 2012 et 2016. Il sera atteint grâce à des projets de réhabilitation et de construction de nouvelles centrales hydroélectriques, réalisés pour certains dans le cadre de partenariats public-privé, en particulier avec les sociétés minières.

## **CENTRALES HYDROELECTRIQUES EN REHABILITATION**

### **INGA I ET II**

**Localisation** : sur le fleuve Congo, à une quarantaine de km en amont de Matadi (Bas-Congo) et à 250 km à l'ouest de Kinshasa.

Puissance installée : 1 775 MW (14 groupes) dont Inga I (351 MW), mis en service en 1972, et Inga II (1424 MW), mis en service en 1982.

Fin des travaux : 2016 pour 6 machines. Il restera une machine à réhabiliter.

## **CENTRALES HYDROELECTRIQUES EN CONSTRUCTION**

### **ZONGO II**

**Localisation** : sur la rivière Inkisi, à 130 km de la ville de Kinshasa, près de la centrale de Zongo I (Bas-Congo).

**Puissance** : 150 MW.

**Coût des travaux** : 367,5 millions de dollars

**Financement** : China EximBank

**Construction** : Sinohydro

### **KAKOBOLA**

**Localisation** : territoire de Gungu (bandundu)

Puissance : 9,3 MW

Coût des travaux : 55 millions de dollars

Financement : Exim Bank of India (42 millions de dollars) et RDC

Construction : Angelique International

### **GRAND KATENDE**

**Localisation** : 50 km au sud de la ville de Kanaga (Kasai Occidental)

Puissance : 64 MW

Coût des travaux : 280 millions de dollars

Financement : :eximbank of India (168 millions de dollars) et RDC

Construction : Bharat Heavy Electricals et angelique International

## PROJETS EN COURS

### PROJET INGA III

Projet commun à la RDC et à la république sud-africaine, qui s'engage à l'achat de 2 500 MW (option d'achat de 800 MW). Le traité a été signé entre les deux pays en mars 2013. Le projet sera réalisé en deux étapes : Inga III Basse Chute et Inga III Haute Chute.

#### INGA III BASSE CHUTTE

Localisation : en aval des barrages Inga I et Inga II, à l'embouchure de la rivière Bundi

Puissance : environ 4 800 MW

**Coût des travaux** : 8,4 milliards de dollars, dont 3,5 milliards pour la centrale

**Financement** : développeur du projet, guichets publics et privés des bailleurs internationaux (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Agence française de développement) et institutions financières sud-africaines (Development Bank of Southern Africa) pour la ligne à haute tension entre la frontière zambienne (près de Kolwezi) et l'Afrique du Sud.

**Développeur du site** : une concession sera octroyée à un consortium, sélectionné sur appel d'offres, qui sera connu au premier semestre 2014. Trois consortiums ont été présélectionnés : le groupement chinois China Three Gorges Corporation et Synohydro ; l'association des coréens Daewoo et Posco avec le canadien SNC-lavalin ; le tandem espagnol Actividades de Construccion y Servicios (ACS) et Eurofinsa

**Démarrage des travaux** : 2016

#### INGA III HAUTE CHUTTE

**Puissance** : les travaux porteront la puissance d'Inga III à 7 000 MW environ.

**Coût des travaux** : 3 à 5 milliards de dollars.

Outre l'hydroélectrique, qui correspond à 87 % de la production énergétique de la RDC, l'énergie solaire et la valorisation de la biomasse offrent également des perspectives intéressantes pour nos entreprises.

#### Les autres énergies renouvelables

- **l'énergie solaire**: le solaire (panneaux, lampadaires, climatiseurs, mini-centrales, etc.) fait une petite percée. Mais l'exploitation de l'énergie solaire

directe (thermique et photovoltaïque) reste encore à l'état embryonnaire malgré les potentialités de la RDC (durée moyenne de l'insolation de 1.300 à 2.600 heures/an et une variation moyenne du rayonnement qui oscille entre 60 et 90 kcal/ m<sup>2</sup>).

- **la Biomasse** (Combustion de déchets agricoles ou de la sylviculture et production de l'électricité au moyen d'un cycle de Rankine (vapeur et turbine)) et les **biocarburants** (combustibles liquides dérivés d'huiles végétales comme la jacinthe d'eau ou le jatropha) : sont exploités actuellement à 0,3% du disponible,
- **le Gaz méthane** : le Lac Kivu renferme une importante réserve de gaz méthane avec une capacité de régénération de 250 millions de m<sup>3</sup>/an, qui se trouve à des profondeurs de plus de 300m. Il est exploité à 0,5 du potentiel disponible.

En février 2011, une table ronde portant sur Energie-Finance-Transport a été organisée lors d'une mission économique de décideurs et d'hommes d'affaires belges à Goma (Nord-Kivu). Plusieurs questions ont été évoquées lors de cette rencontre entre autre la valorisation du gaz méthane du lac Kivu, l'hydroélectricité de la rivière Ruzizi, des micro centrales hydroélectriques et d'autres sources d'énergie (solaire, éolien, biomasse).

La société GPS, Global Power Systems qui fournit des solutions dans le domaine de production de l'énergie électrique avait participé à cette mission. Cette société a joué un rôle important dans la mise en place de la plate-forme de production de l'électricité à partir du gaz méthane du lac Kivu à Gisenyi au Rwanda.

L'entreprise JLA & Co, spécialisée dans l'expertise hydro-énergétique, dans la Conception, la fabrication et l'installation de groupes turbogénérateurs avait également participé à cette mission. Elle a remportée un appel d'offre pour la mise en place d'une microcentrale dans le parc de la Virunga au Nord-Kivu.

- **l'énergie éolienne** : le potentiel éolien est variable (sur les plateaux des Batekés, au Sud Kivu et au Nord du Katanga ainsi que sur la côte Atlantique à Mwanda) mais non encore exploité.
- **la géothermie** : quelques sources géothermales ont été identifiées dans l'Est du pays et au Katanga mais n'ont pas encore été exploitées

- **Le charbon**

La construction d'une centrale au charbon est envisagée dans le Katanga à Luena.

- **L'énergie nucléaire**

Les trois gisements d'uranium (Shinkolobwe, Kabongwe et Luambo), dans le sud Katanga, ne sont plus exploités. En 2009 le groupe Areva avait signé un accord avec la RDC lors de la visite à Kinshasa de Nicolas Sarkozy. Cependant au mois de décembre 2011, le fleuron de la filière nucléaire française, a annoncé la suspension d'investissements en France, aux Etats-Unis et en Afrique, dans le cadre d'un vaste plan d'économies contesté par les syndicats de l'entreprise. Ce qui du coup met fin aux ambitions du géant français du nucléaire civil sur l'uranium de la RDC.

**b) Les sous-secteurs** qui offrent un potentiel intéressant :

- Les **bureaux d'études et les bureaux d'ingénieurs**
- les sociétés spécialisées dans la **production, le transport et la distribution d'électricité**.
- La **formation** dans les métiers de l'énergie,
- Les **équipements électriques** (panneaux basse, moyenne et haute tension, groupes électrogènes, turbines, panneaux solaires...).

**c) Profil des partenaires**

- La société nationale d'électricité (SNEL) est en cours de privatisation et recherche des partenaires privés.
- Des PME congolaises, congrégations religieuses, collectivités locales ou ONG pour des microcentrales hydroélectriques, des panneaux solaires ou des groupes électrogènes fonctionnant à l'essence ou au biocarburant.
- Les firmes multinationales d'autres secteurs (par exemple du secteur minier ou des télécommunications) souhaitant sous-traiter leurs travaux d'énergie.

## **L'Eau et l'assainissement**

**a) Le potentiel**

La RDC est le château d'eau de l'Afrique :

- Elle détient 55% de réserves en eau douce du continent Africain ;

- Le fleuve Congo et ses affluents constituent le second bassin le plus étendu au monde après l'Amazonie.

Paradoxalement seulement 22% de la population totale a accès à l'eau potable (12 % en milieu rural et 37 % en milieu urbain). En tenant compte du taux de croissance démographique actuel de 3% en RDC, 72 millions de personnes devront être alimentées en eau potable dans les 18 prochaines années.

A cause de ce faible taux de desserte, le secteur de l'Approvisionnement en eau potable et de l'assainissement est l'objet de beaucoup d'attention des bailleurs, des autorités congolaises et des acteurs de la société civile. De nombreux appels d'offre sont régulièrement publiés dans ce secteur.

Active en RDC depuis 2010, l'entreprise Denys vient d'achever, en 2015, la construction pour le compte de la REGIDESO, d'une usine de traitement d'eau (production, transport et distribution) à Tshikapa, dans le Kasai Occidental, avec l'aide de l'entreprise belge Waterleau.

## **AMELIORER LES PERFORMANCES DE LA REGIDESO**

Dans le cadre du Projet d'alimentation en eau potable en milieu urbain (Pemu) financé par la banque mondiale, la Régie de distribution d'eau (Regideso), qui assure le captage, le traitement et la fourniture d'eau potable dans 95 centres urbains, a été transformée en société commerciale en décembre 2010. Elle est liée par un contrat de performance avec l'Etat depuis février 2012. Par ailleurs, un contrat de service a été signé en septembre 2012 avec le groupement Sénégalaise des eaux/Finagestion, ce dernier étant également actionnaire de la Société des eaux de Côte d'Ivoire (Sodeci).

Côté investissements, la réhabilitation et l'extension des infrastructures de production et de distribution d'eau à Kinshasa, Lubumbashi et Matadi sont engagées. L'ensemble de ces projets devrait porter le taux de desserte en eau potable des populations urbaines à 50% d'ici à 2020.

**b) Les sous-secteurs** qui offrent un potentiel intéressant sont:

- Bureaux d'études ou consultants spécialisés dans le secteur de l'eau ;
- Les sociétés spécialisées dans la production, le transport et la distribution de l'eau ;
- Les détenteurs de solutions de potabilisation et de traitement de l'eau ;

- Les sociétés de forages de puits ;
- Les fournisseurs d'équipements dans le secteur de l'eau: pompes, filtres, etc. ;
- Les sociétés ou instituts de formation dans le secteur de l'eau ;
- Sociétés de mise en bouteille ou d'ensachage d'eau.

### **c) Profil des partenaires**

- La société nationale de distribution d'eau en milieu urbain (la REGIDESO) est en cours de privatisation et à la recherche de partenaires privés.
- Des PME congolaises, congrégations religieuses, collectivités locales ou ONG congolaises ou internationales présentes en RDC ;
- Des firmes multinationales d'autres secteurs souhaitant sous-traiter leurs travaux d'accès à l'eau.

## **Les Mines**

### **a) Le potentiel**

La gamme très étendue de ressources minérales est évaluée à plus de mille substances, dont une vingtaine de minerais stratégiques dans le monde moderne: la deuxième réserve de cuivre du monde, un quart des réserves mondiales d'or, 30% de celles de diamant, plus de 80 % de celles de cobalt et de coltan! Au cours des dix dernières années, le secteur a enregistré l'arrivée de nombreux opérateurs. L'exploration s'est intensifiée, les productions ont substantiellement augmenté, particulièrement dans le bassin minier du Katanga. Le montant total des investissements sur la période s'est élevé à 12 milliards de dollars. Aujourd'hui, les mines représentent environ 15 % du PIB, 11% des recettes de l'Etat et 30% des devises du pays. Le secteur minier reste le moteur de l'économie RD Congolaise.

### **360 EXPLOITANTS POUR LE CUIVRE**

Située dans la province du Katanga, la ceinture cuprifère congolaise, dont les réserves sont évaluées à 75 millions de tonnes, forme avec celle de la Zambie voisine l'une des zones les plus riches de la planète.

L'activité- exploration et exploitation- est réalisée par quelque 360 compagnies, dont les plus importantes opèrent en partenariat avec la Gécamines. Si les sociétés juniors dominant en nombre, de grandes compagnies internationales sont aussi très actives, telles que l'américain Freeport McMoran, le suisse Glencore, le kazakh Eurasian Natural

Resources Corporation (ENRC) et les chinois China Railway Group, Sinohydro, MMG Minmetals et Jinchuan.

Le minerai est traité sur place dans des concentrateurs et des usines métallurgiques. Des projets d'extension et de construction sont en cours ou à l'étude. La production a dépassé la barre historique des 619 000 tonnes en 2012, le précédent record (502 229 t) remontant à 1986. Elle pourrait atteindre 1,5 million de tonnes par an à partir de 2016.

## **LES PROMESSES DU PETROLE DE LA RDC**

La RDC renfermerait un grand potentiel pétrolier, en particulier dans la Cuvette-centrale et au voisinage des Lacs, dans l'Est, dans les grabens (bassins) Albertine et Tanganyika, dont les réserves sont estimées à 50 milliards de barils. Jusqu'à présent, seul le bassin côtier (Bas-Congo) produit 25 000 barils/jour de pétrole brut, dont 10 000 b/j en offshore, sur huit champs pétroliers.

L'exploration est concentrée sur le bassin côtier et sur les cinq blocs du graben Albertine (lacs Albert et Edouard, partagés avec l'Ouganda). Elle mobilise des juniors, dont les britanniques Soco, Dominion Petroleum et Energulf, l'américain Surestream, le sud-africain Sacoil, ainsi que des majors comme l'italien ENI et le français Total. Ils opèrent sur la base de contrats de partage de production avec la Congolaise des hydrocarbures (Cohydro).

S'ils débouchent, ces projets pourraient porter la production à 300 000 b/j d'ici 2020. Avec la mise en valeur des grabens Tanganyika et de la Cuvette-centrale où l'exploration a timidement démarré, voire des grabens Moero et Upemba (katenga), la RDC devrait figurer parmi les cinq premiers producteurs de pétrole du continent à l'horizon 2035.

Dans l'aval pétrolier, le pays travaille à la relance de la Société congolaise des industries de raffinage (SOCIR) et à la réhabilitation de sa raffinerie de Muanda, à l'arrêt depuis 1998. A cette unité d'une capacité de 750 000 tonnes par an s'ajouteront deux raffineries à construire à proximité des champs pétroliers (Cuvette-centrale et grabens). En complément, le Projet Reptilien prévoit la construction d'un pipeline de 1000 km entre la Cuvette-centrale et le terminal de Muanda.

### **b) Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant:**

Les mines et le pétrole sont des marchés prometteurs pour les sociétés belges à tous les stades de la chaîne de valeur:



- exploration: cartographie, valorisation de l'expertise du Musée de Tervuren, topographie, cadastre minier;
- exploitation et transformation: valorisation du département minier de la faculté polytechnique de Mons, le Centre Terre et Pierre à Tournai, le matériel d'excavation, le matériel et les techniques de forage, les explosifs, les bureaux d'études et entrepreneurs généraux pour la construction d'usines de transformation de minerais , les produits chimiques, la recherche de solutions en matière de pollution et d'effets néfastes sur l'environnement, les techniques de purification d'eau, la fourniture en électricité, le transport de minerais par route , chemin de fer, voie d'eau ou par avion (pour le diamant);
- commercialisation: valorisation des filières de commercialisation de minerais en Belgique (société Traxys, du groupe Umicore), la bourse de diamants et les différents réseaux de négoce du diamant présents à Anvers, les écoles de formation dans les différents métiers de la filière mine ;
- les activités connexes au secteur minier ou pétrolier dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise: soins de santé et médicaments, projets agricoles, éducation.

### **c) Profil des partenaires**

- Des sociétés minières ou pétrolières et des carrières
- Des propriétaires de titres d'exploitation minière en quête de partenariat

## **Le transport et la logistique**

### **a) Le potentiel**

La mobilité en RDC est l'un des plus importants défis que le pays est appelé à relever pour s'assurer un développement durable. Chaque mode de transport, qu'il soit routier, lacustre et fluvial, ferroviaire ou aérien, offre un énorme potentiel de développement.

Avec 1,7 million de passagers aériens en 2012, dont un million d'arrivées internationales, le transport aérien présente de bonnes perspectives de croissance. La priorité du Gouvernement dans ce secteur est la sécurisation des 54 aéroports et aérodromes ouverts au public (sur un total de 184), dont aucun n'est encore conforme aux normes internationales de l'OACI. Les efforts portent en priorité sur les aéroports internationaux de Kinshasa (Ndjili), Lubumbashi, Goma et Kisangani, où sont engagées la réhabilitation

des pistes et la construction de nouvelles tours de contrôle, de casernes incendie ainsi que de blocs techniques qui fourniront de l'électricité.

Une aérogare d'une capacité de 450 à 500 passagers et une tour de contrôle ont été construits en 2015 par **Sinohydro** et **Alpha Airport** pour un coût de **79 millions USD**, dont 86% financé par la Banque africaine de développement (BAD) et 14% par la Régie des voies aériennes (RVA).

Ce projet est inscrit dans un plan global du gouvernement financé à hauteur de **159 millions USD**, pour trois autres aérogares : celui de la Luano à Lubumbashi (Katanga), celui de Goma (Nord-Kivu) et celui de Bangboka à Kisangani (Province Orientale).

La compagnie nationale, Ligne aérienne congolaises, a été dissoute et une nouvelle compagnie chargée des vols domestiques, Congo Airways viennent d'être mise sur pied cette année 2015 avec les vols sur Lubumbashi, Kisangani et Goma.

Dans le ferroviaire, la stratégie du gouvernement est axée sur la réhabilitation des équipements (voies et matériels roulants et de traction) de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), qui opère le 4ème réseau ferroviaire d'Afrique (4 000 km dont 858 électrifiés). A cet effet, un projet de transport multimodal (PTM), d'un montant de 335 millions de dollars, a été engagé avec l'appui de la Banque mondiale.

Les réseaux ferroviaires et fluviaux, à l'origine incomplets pour des raisons historiques ou géographiques, ont vu leur état général se dégrader.

Le réseau routier est lui-même considérablement altéré. Kinshasa n'est plus accessible par la route depuis les autres villes principales du pays que sont Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kisangani, Kananga et Goma. Cependant les liaisons de la capitale avec certaines provinces comme celle du Bas-Congo se sont améliorées depuis les années 2000 avec la réhabilitation de certaines infrastructures.

Le transport urbain est un véritable casse-tête dans les grandes villes congolaises. Pour remédier à cette situation, plusieurs initiatives ont été prises, en particulier dans la ville de Kinshasa, avec la création de la société publique Transco. Ses activités ont été lancées en juin 2013 et, avec ses 350 bus (500 à termes), elle commence à supplanter les minibus Mercedes 207, appelés communément **«esprits de mort»**, octroyés à crédit et à des conditions avantageuses à des transporteurs privés. Il est prévu de mettre 250 véhicules en circulation. Leurs acheteurs doivent avoir une société de transport, être membre de l'Association des propriétaires de véhicules affectés au transport en commun (APVCO), tenir une compatibilité et offrir de bonnes conditions de sécurité.

**b) Les sous-secteurs** qui offrent un potentiel intéressant sont:

- Création de sociétés de transport routier, fluvial, ferroviaire et aérien ;
- Chantier naval;
- Création de sociétés de transport urbain (tramway);
- Sociétés de taxi ; Sociétés de location de véhicules ;
- Sociétés de signalisation routière et fluviale;
- Sociétés d'équipement (pièces de rechange, matériels de manutention, etc.) pour chaque mode de transport : routier, ferroviaire, fluvial et aérien ;
- Ecoles ou centres de formation dans les métiers du transport et de la logistique ;
- Bureaux d'études ou consultants spécialisés dans le secteur du transport et de la logistique.

**c) Profil des partenaires**

Partenariats public-privé.

Le secteur de transport, longtemps aux mains du secteur public, est en pleine restructuration. Des opportunités s'offrent pour des partenariats public-privé. Dans le secteur ferroviaire, fluvial et lacustre, par exemple, la SNCC a signé un accord avec la société belge Vecturis.

Partenariats privés

- Des opportunités de partenariat peuvent se présenter dans le sciage de l'implantation de firmes multinationales que se soit par exemple dans le secteur minier ou des télécommunications. Ces entreprises aimeraient bien pouvoir sous-traiter le transport de leur personnel ainsi que ce des produits miniers.
- PME congolaises du secteur ou individu connaissant bien le terrain en quête financier ou technique.

## **La Santé**

### **a) Le potentiel**

Dans la plupart des cas, les opportunités d'affaires se présentent sous la forme de réponse à des appels d'offre internationaux émis par des bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement ou les Coopérations bilatérales au développement.

Aujourd'hui, la santé est un des secteurs qui bénéficie le plus de l'aide public au développement.

Des contrats peuvent également être conclus de gré à gré avec des sociétés privées non directement liées au secteur de la santé mais en quête de partenaires pour gérer la santé de leurs employés.

### **b) Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont :**

- Les médicaments génériques (antipaludéens, antirétroviraux, ...) ;
- La télémédecine ;
- La médecine des urgences ;
- Les plantes médicinales ;
- Les sociétés ou institutions spécialisées dans la question des mutualités et le financement des soins de santé ;
- Sociétés ou institutions spécialisées dans la gestion des hôpitaux ;
- Santé animale (médicaments à usage vétérinaire...) ;
- Matériels et équipements médicaux pour toutes les spécialisations ;
- Sociétés ou organisations spécialisées dans la formation aux métiers de la santé.

Une invitation d'acheteurs congolais en Belgique est prévue en juin 2012 dans ce secteur.

### **c) Profil des partenaires**

- Centres hospitaliers, cliniques privés ou publiques,
- Cabinets spécialisés dans les différentes branches médicales (ophtalmologie, dentisterie, orthopédie etc.),

- PME congolaises du secteur (pharmaciens ou fournisseurs d'équipements médicaux). Avoir un partenaire local est vivement souhaité pour la réponse aux appels d'offre internationaux.

## **Secteur forestier et conservation de la nature**

### **a) Le potentiel**

Le pays dispose d'une grande réserve forestière riche et diversifiée en essences, la deuxième plus grande au monde après l'Amazonie. On y trouve des essences rares telles que afromosia, ébène, wenge, iroko, sapelli, sipo, tiama, tola, kambala, lifaki,...

Le nouveau code forestier impose des conditions très strictes pour l'octroi des nouvelles concessions forestières. Au-delà du secteur forestier proprement dit, de nouveaux métiers apparaissent dans le domaine de la conservation de la nature et de l'écotourisme.

### **b) Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont :**

- Production et transport de grumes ;
- Equipement de première ou deuxième transformation du bois ;
- Production de la pâte à papier ;
- Production et commercialisation de poteaux de support de lignes électriques ;
- Sylviculture ;
- Fabrication de médicaments,...
- Projets de puits de carbone,
- Sociétés spécialisées dans la conservation de la nature,
- Sociétés de cartographie et de topographie,
- Formation dans les métiers du bois,
- Bureaux d'études spécialisés dans le secteur du bois.

## **Secteur du tourisme**

### **a) Le potentiel**

Le secteur du tourisme à l'échelle mondiale a connu une croissance continue (+ 4 % par an) depuis la fin de la seconde guerre mondiale, au point d'être considéré au 21<sup>ème</sup> siècle comme un vecteur majeur de l'économie mondiale.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), on a dénombré plus de 700 millions de déplacements de touristes en 2000, ce qui représente plus de 500 milliards US \$ de recettes.

### **Le tourisme en Afrique**

L'Afrique est sans conteste le parent pauvre du secteur international du tourisme.

Le flux du tourisme y est estimé à 4 % des mouvements mondiaux.

Les causes de ce retard sont connues et peuvent globalement se synthétiser par quatre facteurs : l'insécurité, le coût du voyage, les infrastructures touristiques obsolètes ou inexistantes et un marketing mal conçu ou inexistant.

### **Le tourisme en RDC**

Les potentialités touristiques de la République Démocratique du Congo sont immenses et diversifiées. Il ne s'agit certes pas d'un tourisme de masse mais plutôt d'un tourisme de niche :

- Tourisme d'affaires;
- Tourisme culturel, scientifique et religieux,
- Ecotourisme avec 8 parcs nationaux dont 5 sont reconnus patrimoine culturel mondial par l'UNESCO.

**b) Les sous-secteurs** qui offrent un potentiel intéressant sont :

- Développement de l'hôtellerie et centres de conférence dans plusieurs centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kananga, Bukavu, Goma, Matadi, Kisangani,...) ;
- Aménagement et gestion de sites touristiques ;
- Agences de voyage;
- Ecoles ou centres de formation dans les métiers de l'HORECA ;
- Bureaux d'études ou consultants spécialisés dans le secteur de tourisme ;
- Editeurs des guides touristiques.

# Approche du marché

## **I. Les contraintes logistiques**

Le territoire de la R.D.Congo étant très vaste, 2 points d'entrées sont actuellement empruntés pour les importations.

L'Ouest du pays est habituellement desservi par les ports de Boma et Matadi (seuls ports maritimes du pays), ainsi que l'aéroport international de N'Djili situé à Kinshasa.

L'Est quant à lui dépend généralement de Mombasa et le Sud, Lubumbashi par exemple, dépend généralement de Dar-Es-Salaam et Durban. Les aéroports principaux de cette zone sont ceux de Lubumbashi et Goma.

Les liaisons fluviales jouent elles aussi un rôle majeur en R.D.Congo. Les marchandises sont dédouanées à l'aéroport de N'Djili et au port de Matadi avant d'être acheminées par le fleuve à l'intérieur du pays.

### **Quel mode de transport faut-il choisir?**

Le choix du transport dépend de la destination finale de chaque envoi. Il est vivement conseillé de s'adresser à des professionnels qui vous indiqueront le chemin le plus sûr pour chaque destination. Pour le moment, le transport ferroviaire est toutefois déconseillé pour des raisons de disponibilité et de fluidité du trafic. Mais les choses sont entrain de changer dans le cadre de partenariats public-privé notamment celui entre la SNCC (Société Nationale de chemins de fer congolais) et la société belge Vecturis.

## **II. Les contraintes financières**

### **A. Quelques règles financières**

Les investissements réalisés en RDC tant par les étrangers que par les nationaux sont sécurisés par plusieurs dispositifs dont la Constitution, les lois particulières du pays et les instruments juridiques internationaux.

### **Détention de monnaies étrangères**

L'utilisation de devises est libre. Pour des montants en monnaie étrangère supérieur à 10.000 \$ USD la déclaration est obligatoire. Au delà de cette somme, il est exigé de faire un transfert bancaire. Pour tout emprunt extérieur, le remboursement se fait librement

moyennant la souscription de la déclaration "modèle RC". Pour plus d'information sur les règles juridiques relatives au change, se référer à la Règlementation des changes publiée par la Banque centrale du Congo en février 2001.

### **Transferts des revenus et mouvement de capitaux.**

Tout transfert financier peut se faire via des agences de transferts comme Western union, Moneygram, Mister cash, Soficom, etc. Cependant l'ouverture d'un compte bancaire crédibilise et sécurise les transferts financiers.

### **Paiements divers**

Les crédits ou autres financements se font en devises mais certaines agences nationales dont le Fonds de Promotion de l'Industrie, utilisent la monnaie locale pour faciliter la promotion des investissements.

## **B. Le rôle des banques au Congo**

### **EN FORT DEVELOPPEMENT**

L'essentiel du système financier en RDC est constitué de 18 banques commerciales pour 70 millions d'habitants. Principalement étrangères, ces banques détiennent environ 95% des avoirs totaux du système financier. Le secteur bancaire est en croissance ; il y a une dizaine d'années, il comptait six banques commerciales avec 50,000 comptes et un bilan de 200 millions USD. Bien qu'en deçà de la moyenne africaine, le nombre de comptes bancaires dans le pays s'élève actuellement à environ 3 millions et les 18 banques ont collectivement un bilan de 4 milliards USD.

La bancarisation de la paie des fonctionnaires de l'Etat (plus d'un million de personnes), lancée à la fin de 2011 et qui touche 70% des agents concernés (en 2013), a été le principal moteur de l'augmentation du nombre de comptes bancaires.

4 institutions détenues par des groupes étrangers implantées depuis longtemps dans le pays, contrôlent le marché:

1. **Rawbank** (Groupe Rawji)
2. **BCDC** (groupe Forrest)
3. **BIAC** (Groupe Elwyn Blattner)



#### 4. **TMB** ( Famille Levy).

Autre banque "familiale": **Sofibanque**

Divers groupes internationaux et africains se partagent le reste du marché :

- banques internationales: **Citigroup**
- des panafricains: **Ecobank** et **Bank of Africa**
- des leaders d'Afrique Centrale: **BGFIBank** (Gabon) et **Afriland First Bank** (Cameroun),
- des nigériens: **Acces Bank** et **First International Bank**
- des Sud-africains: **Stanbic Bank**
- des banques kényanes : **Equity Bank** a racheté l'Allemand **Procrédit Bank**

### **FAIBLE TAUX DE BANCARISATION**

Malgré la croissance impressionnante du secteur, les crédits octroyés à l'économie congolaise ne représentent que 6% du PIB (moyenne en Afrique subsaharienne: 20%) et le niveau d'intermédiation financière est faible. Avec environ six comptes de dépôts pour 1000 adultes, la RDC a l'un des plus faibles taux de pénétration bancaire au monde. La concentration des banques à travers le pays est inégale, 50% étant localisées à Kinshasa, 35% au Bas-Congo et au Katanga, et 15% dans le reste du pays. Le secteur de la micro finance est en hausse mais reste sous développé avec la plupart des coopératives d'épargne et prêts basées à l'Est du pays.

### **UNE OFFRE DE SERVICES DIVERSIFIÉE**

Parallèlement à la multiplication des banques, l'offre en produits et services s'est fortement diversifiée. L'avènement des distributeurs de billets a généré une utilisation accrue du paiement par carte bancaire, accepté dans un nombre croissant de villes par les commerçants, les hôteliers et les restaurateurs.

La mise en place en 2011 par la banque centrale du Congo (BCC) d'un système moderne de télécompensation a par ailleurs facilité les transactions en monnaie nationale sur l'ensemble du territoire. Elle a également permis le développement de nouveaux services utilisant le web, le courrier électronique ou encore le téléphone mobile.

Dans le cadre de l'accès au crédit, la BCC a mis en place un applicatif interne qui préfigure la modernisation de la centrale des risques. Il permet aux opérateurs d'accéder à des données sur la solvabilité des emprunteurs.

## **DES SOLUTIONS POUR LES PME**

Plusieurs initiatives permettront de résoudre la question du financement à moyen terme des PME-PMI.

- Des lignes de crédits sont accordées aux banques par les agences internationales de soutien au développement comme la Société financière internationale, filiale de la banque mondiale, l'Agence française de développement, BIO et la Banque européenne d'investissement.
- De nouveaux modes de financement apparaissent, comme le capital-investissement XSML, basé aux Pays-Bas.
- La relance de la Société financière de développement et l'implantation prévue de la « banque de la ZEP », la banque de développement de la Comesa, permettront de renforcer ce dispositif. La RDC est actionnaire depuis 2011 de la Banque de la ZEP, qui compte ouvrir un bureau à Kinshasa d'ici 2015.

## **ESSOR DE LA MICROFINANCE**

Selon les statistiques de la Banque Centrale du Congo dédié à la micro finance, en 2013, le pays compte 126 coopératives d'épargne et de crédit et 23 institutions de micro finance agréées par la Banque Centrale du Congo avec plus d'un million de compte ouverts, dont 52,7% appartiennent à des femmes.

Pour encourager ces institutions et favoriser le développement de micro-activités, qui sont un moyen de lutter contre la pauvreté, le gouvernement a créé en 2011 le Fonds national de la micro finance (FNM), doté d'un capital de 2,5 millions de dollars.

### **C. La réponse aux appels d'offre et les autres sources de financement**

#### **C.1. La réponse aux appels d'offre.**

Il est conseillé de se renseigner sur les appels d'offre régulièrement émis par les différents **bailleurs de fonds publics nationaux ou internationaux** comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement ou les différentes Coopérations bilatérales comme la Coopération Technique Belge ou la

Coopération anglaise au développement (DFID). Le site Internet [www.beltrade-congo.com](http://www.beltrade-congo.com) de la Représentation économique des Régions bruxelloise, flamande et wallonne publie quotidiennement les nouveaux appels d'offre.

## **C.2. Les autres sources de financement**

Divers organismes peuvent intervenir pour financer des projets de création, de développement et de restructuration en RDC :

La **Société Financière Internationale** (SFI), filiale de la Banque Mondiale, qui finance des projets dans des secteurs très divers.

La SFI est une filiale membre du groupe de la Banque Mondiale. Elle a parmi ses missions, celle de promouvoir le développement du secteur privé des pays en développement à travers une mobilisation de l'investissement et un soutien au financement des entreprises.

### **Banqued'investissement Bio (Belgium Investment Company for Developing Countries).**

Bio est une société belge d'investissement pour les pays en voie de développement créée à 2001 avec l'initiative du Ministre belge de la coopération au développement.

Elle agit principalement via quatre fonds d'investissement:

- Le fonds d'études pour le financement d'études de faisabilité;
- Le fonds de développement à travers des investissements indirects dans des sociétés financières ; Ce par ce biais que BIO est actionnaire de la Procredit Bank ;
- Le fonds de soutien aux PME par le co-financement (allant jusqu'à 700.000€);
- Le fonds d'assistance technique qui finance des formations et des programmes de développement de compétences.

L'**Agence Française de Développement** (AFD) et sa filiale **Proparco**, disposent de nombreux produits financiers couvrant l'ensemble des étapes d'un projet, du financement de l'étude préalable à celui des investissements.

Filiale à 67,6% de l'AFD, PROPARCO intervient sous forme d'apports en fonds propres ou quasi fonds propres, de prêts à moyen ou long terme et de garantie d'emprunts en monnaie locale. En RDC, de nombreux projets sont à l'étude, notamment dans les secteurs des Télécoms, de l'énergie et de la micro finance.

La **Banque Européenne d'Investissement** (BEI), qui instruit les demandes de financement pour projets ou programmes relevant de l'industrie, des mines, du tourisme, de l'énergie, des transports, des télécommunications, de l'agriculture. Fonctionnant sur une base non lucrative, la BEI offre des conditions financières avantageuses (les taux d'intérêt sont en général à des niveaux assez bas). Elle s'engage également, de plus en plus, comme partenaire direct dans des fonds locaux d'investissement utilisant des capitaux à risque très attractifs.

En RDC, la BEI pourrait prochainement participer à hauteur de 100 M Euros au financement du projet minier de Tenke Fungurume.

### **III. Les contraintes fiscales**

Dans la cadre du décret loi n°086 du 10 juillet 1989, la RDC a adopté un nouveau régime fiscal des PME.

Les principaux impôts relatifs au code des investissements sont les suivants : La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), l'impôt professionnel sur les rémunérations, l'impôt sur les bénéfices et profits, l'impôt exceptionnel sur les rémunérations des expatriés.

#### **A. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (**TVA**) qui remplace l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires (**ICA**) est un impôt indirect sur la consommation. Elle est entrée en vigueur depuis le mois de janvier 2012. Par rapport à l'ICA, dont le taux d'imposition était fixé à 18%, ce taux est ramené à 16% pour la TVA.

#### **B. Impôt professionnel sur les rémunérations (IPR)**

Cet impôt devra être versé par l'entreprise.

Le taux d'imposition suit un barème par tranche comme suit :

- - Revenus < à 72.000 FC 3%
- - Compris entre 72.001 et 126.000 FC 5%
- - Compris entre 126.001 et 208.800 FC 10%
- - Compris entre 208.801 et 330.000 FC 15%
- - Compris entre 330.001 et 498.000 FC 20%
- - Compris entre 498.001 et 788.400 FC 25%
- - Compris entre 788.401 et 1.200.000 FC 30%
- - Compris entre 1.200.001 et 1.686.000 FC 35%

- - Compris entre 1.686.001 et 2.091.600 FC 40%
- - Compris entre 2.091.601 et 2.331.600 FC 45%
- - Égal ou > à 2.331.601 FC 50%

### **C. Impôt sur les bénéfices et profits (IBP) ou Impôt sur les sociétés**

L'IBP s'applique aux bénéfices nets de toute entreprise industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou immobilière en RDC (congolaise ou étrangère).

Le taux de l'IBP est de 40%. La déclaration des revenus de l'exercice devra être déposée au plus tard le 31 mars de l'année suivante à celle de l'exercice.

### **D. Impôt Exceptionnel sur les Rémunérations des expatriés (IERE)**

C'est un impôt payé exceptionnellement sur la rémunération du personnel expatrié. Cet impôt est uniquement à la charge de l'entreprise.

### **E. Cotisations sociales**

Les cotisations sont calculées sur la base du montant de la rémunération. Les taux de cotisation sont fixés à 3.5% pour le travailleur et à 5% pour l'employeur (à l'exception de la province du Katanga pour laquelle le taux est établi à 9%).

### **F . Exonérations fiscales**

Les exonérations fiscales en RDC varient suivant la région économique. Il existe en RD Congo trois régimes différents d'exonérations fiscales durant les premières années de la création d'entreprise, à savoir :

- 3 ans pour la Région économique A (ville de Kinshasa)
- 4 ans pour la Région économique B (Bas Congo, ville de Lubumbashi, ville de Likasi, ville de Kolwezi)
- 5 ans pour la Région économique C (Bandundu, Equateur, Kasai Oriental, Kasai Occidental, Maniema, Nord Kivu, Sud Kivu, la Province Orientale et celle du Katanga)

### **G. Droits de douane**

#### **Droits de douane à l'importation :**

Les droits de douane à l'importation sont soumis à la valeur CAF :

- Un taux de 5% s'applique aux produits chimiques, aux machines-outils, au matériel de transport de marchandises
- 10% pour les farines, les agrégats, l'essence, le gasoil, le kérosène
- 20% pour les Vêtements, le mobilier et les cigarettes

#### **Droits de douane à l'exportation :**

Les droits de douane à l'exportation concernent les produits suivants aux taux de:

- 1% pour le café,
- 1% pour le courant électrique
- 1,5% pour le diamant d'exploitation artisanale et l'or d'exploitation artisanale
- 3% pour le diamant d'exploitation industrielle et l'or d'exploitation industrielle
- 5% pour les minerais (cuivre, nickel, plomb...)
- 6% pour le bois brut
- 10% pour l'argent et le platine.

#### **IV. Les contraintes juridiques**

Les procédures de création d'entreprises en RDC varient en fonction du statut juridique et de l'activité de l'entreprise. Il existe ainsi des formalités supplémentaires à effectuer pour l'exercice de certaines activités réglementaires et pour les entrepreneurs et associés étrangers.

S'il est fortement recommandé de faire appel à un avocat local maîtrisant les différentes étapes de création de votre entreprise, vous pouvez aussi faire appel à l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements au Congo (ANAPI) et effectuer l'ensemble de la procédure de création auprès du "**Guichet Unique**" de création d'entreprises. Ce guichet unique regroupe l'ensemble des services étatiques qui interviennent dans le processus de création d'entreprises.

#### **ANAPI :**

Avenue Colonel EBEYA n° 54, Immeuble de la Reconstruction, Kinshasa/Gombe

**Tél:** +243-99 99 25 026 ou +243-816 99 65 48

**E-mail :** [anapi.investirdrc@yahoo.fr](mailto:anapi.investirdrc@yahoo.fr) ou [anapirdc@yahoo.fr](mailto:anapirdc@yahoo.fr)

**Site web :** [www.anapi.org](http://www.anapi.org)

# Recommandations

La République Démocratique du Congo apparaît aujourd'hui comme un pays encore vierge qui pourraient bien profiter de ce temps de crise financière et de redistribution des cartes de la richesse mondiale pour accéder enfin au rang de véritable puissance économique régionale, voire internationale. Avec une superficie de 2345 000 km<sup>2</sup> (77 fois la Belgique, 3<sup>e</sup> pays du continent après l'Algérie et le Soudan), la RDC compte environ 67 millions d'habitants dont 80% a moins de 25 ans et en comptera 150 millions d'ici 2030.

Aujourd'hui les sociétés congolaises ont besoin de partenaires extérieurs en termes de technologie, de formation et d'équipements. Or au Congo, les sociétés belges ont une image de sérieux et de qualité. Il faut dire que La Belgique a l'avantage de mieux connaître la RDC que les autres pays étant donné les liens historiques existant entre nos deux pays.

Mais attention aux nombreux clichés ! Une des difficultés que rencontrent de nombreuses entreprises belges est de s'adapter au Congo d'aujourd'hui en pleine décentralisation et qui commence seulement à s'ouvrir à la mondialisation: une réalité qu'on ne saurait résumer à Kinshasa ou à Lubumbashi ni à un face à face entre la Belgique et le Congo.

Aussi importe-t-il de tenir compte des cinq conseils suivants pour bien aborder ce marché:

**1. Ne pas négliger les aspects juridiques, administratifs, logistiques et fiscaux.**

Il est conseillé de s'adresser à un bon bureau d'avocats, un transitaire ou à une fiduciaire. Ce n'est pas parce qu'on est en Afrique que l'on ne doit pas prendre les précautions nécessaires en matière de protection administrative, juridique, fiscale et de gestion du risque.

**2. Prévoir une présence locale en prenant le temps de choisir soigneusement son partenaire.**

La formule la plus souvent adoptée par les entreprises qui connaissent du succès au Congo, est d'ouvrir un bureau de représentation en collaboration avec un partenaire local

sérieux du secteur privé. Ce partenaire est essentiel dans les relations avec ses clients et avec les administrations. Rien ne peut remplacer le savoir local comme source d'informations et comme facilitateur auprès des nombreuses administrations. Mais trouver le bon partenaire exige du temps, de la patience et de l'expérience. C'est une étape cruciale à ne pas négliger.

3. **L'établissement de relations personnelles** avec le partenaire local, ses clients et l'administration, est également un élément clé de la réussite commerciale et de la gestion du risque.

4. La culture congolaise accorde une grande importance au **respect de la hiérarchie**. Lors de la prospection, il est donc important que le représentant de la société belge ait un pouvoir de décision.

5. **Garder le plus de souplesse possible** par rapport à la particularité du pays : transport difficile occasionnant des retards fréquents, fonctionnaires sous payés, coupures d'électricité et d'eau, chaleur et moustiques, misère (80 % de la population vit avec moins d'un dollar/jour).

On le voit, le Congo reste un pays d'immenses potentialités mais paradoxalement encore un des plus pauvres du monde. La clé de son succès, résidera dans l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs congolais et étrangers capables de transformer cet éternel potentiel congolais en véritable richesse.